Juridique : Achat de produits

Par Didier

Bonjour,

J'ai une connaissance qui, régulièrement, nous propose de lui acheter des produits "tombés du camion" (produits high-tech, parfums, vêtements...). Je n'ai aucune idée de comment il se procure ces produits, bien que je suppose que ça ne doit pas être très légal.
Seulement voilà, c'est très tentant car les prix sont vraiment très bas. J'hésite à lui acheter un ordinateur très performant à moins de 50% de son prix en magasin. Mais j'ai peur de ce que je risque s'il se fait prendre et qu'ils remontent jusqu'à moi.
J'ai essayer de savoir ce que je risque sur ce [url=https://www.infojuridique.fr/]blog juridique[/url] mais je ne trouve pas.

Qu'est-ce que je risque ? Et lui ?